

MUNICIPALITÉ D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL AU CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2021-2026

Mesures de protection contre le ruissellement au chemin de la Riaz – Demande de crédit d'étude

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 14 juin 2021, lors de la séance du Conseil général, le préavis 47/2016-2021 est présenté et accepté. Une mention indique une éventuelle possibilité de subvention par l'ECA de 50% du coût du projet.

L'ECA avait annoncé que le projet présenté semblait tout-à-fait candidat à une subvention, puisqu'il protégeait l'ensemble des propriétaires en aval du chemin et qu'il était d'un rapport prix-prestations suffisamment intéressant.

De plus, toujours selon l'ECA, aucune subvention cantonale ne pouvait être donnée à une commune. L'étude détaillée a donc été faite pour préparer le préavis au Conseil général.

Toutefois, avant son acceptation formelle, l'ECA a consulté le Canton. Un avis négatif a été donné par le Service de l'environnement, puisque le problème du ruissellement de la zone agricole n'est pas traité en zone agricole et que des événements à 100 ans ne sont pas couverts. Contrairement aux premières informations données, l'ECA a donc décidé de se retirer du dossier puisque le Canton a créé entre-temps une possibilité de subvention aux communes pour les travaux de protection contre le ruissellement et que son avis devient donc prépondérant.

Pour satisfaire aux exigences du Canton, la Municipalité a décidé de ne pas donner suite au préavis cité précédemment et d'étudier un nouveau projet qui serait admissible pour respecter les critères et obtenir une subvention cantonale. Elle a donc mandaté la société Willi Ingénieurs SA pour effectuer une ébauche de solution qui serait acceptable. L'étude d'une variante a été amorcée avec une consultation de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui a donné un accord de principe sur les mesures proposées.

Descriptif du projet

Cette nouvelle variante doit être étudiée en détail afin d'aboutir à une validation par la DGE, l'objectif étant d'obtenir des subventions cantonales.

Étendue du mandat

Les prestations du bureau d'ingénieurs Willi, selon la norme SIA 103 (2020), concernent les travaux de génie civil et sont décrites ci-dessous :

- Phase 31 Avant-projet
- Phase 32 Projet de l'ouvrage
- Phase 33 Demande d'autorisation
- Phase 41 Appels et comparaison des offres

Liste des prestations

- Etude complète et appel d'offres pour la variante choisie pour la protection contre le ruissellement au chemin de la Riaz ;
- Un essai d'infiltration dans une fouille creusée à la pelle mécanique (pour confirmer les hypothèses de base). Si ce dernier ne s'avère pas nécessaire, il pourra être déduit du montant des honoraires;
- Le suivi pédologique ;
- Les études hydrauliques ;
- La consultation préalable des services cantonaux, auprès de :
 - la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI);
 - la Direction des ressources et du patrimoine naturels, division Eau (DGE-EAU) et division Sols (DGE-GEODE);
 - la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Coût d'investissement

Libellés	Montants en CHF
Willi Ingénieurs civils SA, phases 31, 32, 33 et 41 selon liste des prestations ci-dessus	18'600
Frais de reproductions (4% de ci-dessus)	744
Prestations de Karakas et Français SA (sous-traitant), spécialiste pédologie et hydrogéologie (y compris sondage à la pelle mécanique et essai d'infiltration)	10'900
Total HT	30'244
TVA 7,7%	2'328.80
Total TTC	32'572.80
Total arrondi	32'600
Divers et imprévus 5 %	1'630
Total définitif arrondi	34'200

Financement

La Municipalité vous propose de financer cette étude et appel d'offres correspondantes de CHF 34'200.- avec la trésorerie courante.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

- o vu le présent préavis municipal n° 14/2021-2026 ;
- o ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- o ouï le rapport de la commission des finances ;
- o considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- 1. d'accorder un crédit de CHF 34'200.- à la Municipalité et de l'autoriser à mandater la société Willi Ingénieurs SA pour l'étude complète et appels d'offres pour la variante choisie pour la protection contre le ruissellement au chemin de la Riaz ;
- 2. de financer ces travaux par la trésorerie courante et les comptabiliser dans le compte d'actif n° 9141.11 ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir la dépense de CHF 34'200.- par prélèvement sur le fond 'Réserve pour investissements futurs', compte n° 9282.99.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

La Secrétaire

Christine Etienne